

chassée, et ne réservant pour lui que trois pitces à l'entresol.

Aussitôt après sa mort, des dépêches annonçant la triste nouvelle ont été adressées au Président de la République et au ministre de la guerre.

M. Jules Grévy et M. le général Farre ont immédiatement fait remettre leur carte à Mme Aymard.

D'autres visiteurs, en grand nombre, se sont présentés à la coar Caulaincourt.

Vers neuf heures, un des parents du gouverneur, M. de Moulfort, commandant de l'armée territoriale, est venu se joindre à Mme la baronne Aymard.

Le corps du général a été gardé pendant la nuit par son aide de camp et ses officiers d'ordonnance. Le jour des obsèques n'est pas encore fixé.

### LETTRE DE PARIS de notre correspondant particulier

car le champ des économistes, mais surtout des économistes pratiques, n'est pas vaste parmi les gachants ? Je conviens que le cas est embarrassant pour le gouvernement, tellement embarrassant, qu'il pourrait bien passer outre à la nomination de M. Challemlacour, en lui adjoignant, toutefois, à titre de comité consultatif, quelques-uns des membres de la commission des tarifs de la Chambre et du Sénat.

Ainsi que je vous l'ai fait pressentir lundi l'élection de M. Ballue à Lyon sera l'objet de protestations et son invalidation sera demandée à la Chambre. Les motifs allégués, indépendamment du désistement en faveur de M. Ballue attribué à M. Ferrer, désistement qui était faux, ainsi que M. Ferrer vient de le reconnaître par une lettre, repègent sur l'assertion calomnieuse formulée par le comité central dans une affiche placardée partout et reproduite par les organes de la presse locale, accusant de vol et de vagabondage deux des membres du comité de l'alliance républicaine.

Si M. Ballue siègeait sur les bancs de la droite, son affaire serait claire, il serait invalidé haut la main. Mais il n'est pas à l'extrême gauche, et en outre, l'annulation de son élection aurait pour conséquence de poser de nouveau l'éventualité de la nomination de Blanqui. En voilà plus qu'il n'en faut pour que toutes les gauches voient comme un seul homme en faveur de la validation de M. Ballue.

La Bourse, déjà raffermie, hier, s'est remise décidément à la hausse.

De nouvelles rumeurs circulent sur la nomination de M. Challemlacour, à l'ambassade de Londres. Les prévisions que je vous exprimais plus haut, à cet égard, se trouvent à peu près confirmées. Voici la version. M. Challemlacour consulté, aurait télégraphié qu'il acceptait l'ambassade à Londres, mais en demandant que sa nomination ne parût à l'Officiel que dans quelques jours, après s'être entendu avec M. de Freycinet sur la mission qu'il aurait à remplir. M. Challemlacour est attendu incessamment, à Paris.

On dément dans les couloirs la nouvelle disant que notre Cabinet avait reçu une proposition du Vatican d'élever au cardinalat Mgr Langénieux, en remplacement de S. E. le Cardinal Pie.

Les bureaux de la Chambre se sont réunis avant l'ouverture de la séance, pour nommer la commission chargée de faire une enquête sur l'élection de M. René Gautier, à Ruffec. On pense que, malgré les bonnes intentions de nos messieurs de l'intransigence, ce député, nommé sciemment par ses électeurs, ne sera pas invalidé par les gauches, tant la force de la vérité est parfois écrasante. Voici les noms des députés qui composent cette commission : MM. Bernard, Mir, Salomon, Hémon, Cantagrel, Ganne, Caduc, Versigny et Achard. Le 6e bureau n'étant pas en nombre, a renvoyé à demain la nomination de son commissaire.

Ah ! par exemple, M. le duc de Padoue n'échappera pas aux vengeances des ennemis de l'Empire. La demande d'autorisation de poursuites formée contre cet honorable député de la Corse vient de triompher. La suite d'un scrutin qui a donné 315 voix à l'autorisation contre 138. Cependant, cet incroyable résultat n'a pas été obtenu sans peine. La minorité de la commission ayant pour organe M. Leroy, avait parlé dans le sens des quatre commissaires opinant pour des poursuites.

M. Paul de Cassagnac est venu à son tour dire de dures vérités à ceux qui ne songent qu'à satisfaire de basses rancunes. Mais, emporté sur son indignation, il a blessé si fort M. Jean David, que ce dernier a bondi sous le coup et que M. Gambetta s'est empressé de panser sa blessure en faisant prononcer la censure contre le courageux orateur. C'est ainsi qu'on se tire d'un mauvais pas, selon les habitudes bien connues des gauches.

La commission chargée d'examiner le projet sur la caisse nationale des retraites des vieux ouvriers de l'industrie et de l'agriculture s'est occupée des premiers articles du questionnaire de M. Pascal Duprat, puis elle s'est ajournée à demain.

La commission relative à la création d'une caisse d'épargne postale a approuvé le rapport de M. Parent qui conclut à l'adoption du projet du gouvernement.

P. S. — J'ajouterais que le témoin qu'elle a entendu, hier, M. Leprevost, ancien chirurgien de marine, employé en Nouvelle-Calédonie au pénitencier de l'île Nou et révoqué à la suite de l'évasion de Rochefort, est un radical de la plus belle eau, aujourd'hui rédacteur du *Reveil social*. C'est pourquoi sans doute, le *Rappel*, organe de M. Lockroy, l'appelle, ce matin, l'un de ses plus sympathiques confrères.

La nomination de M. Challemlacour à l'ambassade de Londres que l'on pensait arrêtée, n'est plus aussi certaine, dit-on, que ces jours derniers; non pas qu'il y ait des raisons personnelles contre elle, seulement l'on prétend qu'à la suite des bases de négociations qui viennent d'être posées pour la conclusion d'un traité de commerce entre les deux pays, ce n'est plus le choix d'un personnage politique mais plus ou moins républicain, mais celui d'un homme versé dans les questions techniques qui vont être débattues et qui s'impose au Gouvernement.

Mais quel sera cet homme, diriez-vous,

M. Leroy poursuit en disant que cette demande de poursuites est loyale et saine.

M. TRARIEUX explique que la seule base du refus d'autorisation des poursuites est le principe de l'inviolabilité parlementaire qui doit être maintenue intacte.

Il conclut au rejet de l'autorisation.

M. GODELET réplique qu'il s'agit de l'immunité parlementaire et non de l'inviolabilité.

L'immunité deviendrait l'impunité si elle cédait à l'intérêt de la justice.

M. de CASSAGNAC qu'il ne comprend pas un député qui demande des poursuites contre un de ses collègues. C'est parce que M. le duc de Padoue est membre de la droite qu'on demande des poursuites. A l'occasion d'une élection récente, M. Jean David commit un délit; il n'a pas été poursuivi.

M. DAVID répond.

M. de CASSAGNAC réplique que M. David altere sciemment la vérité.

M. de Cassagnac est frappé de la censure.

M. Prouvost Delaunay est rappelé à l'ordre.

La Chambre repousse par 315 voix contre 138 les conclusions de la commission tendant au refus des poursuites contre M. de Padoue.

La Chambre reprend la discussion de la loi sur l'administration de l'enseignement.

M. ANTOINE PROUST dépose son rapport sur la proposition de M. de Gasté tendant à réduire l'intérêt de la rente 3 p. 0/0.

Le rapport conclut à la non-prise en considération.

M. MAONIN, ministre des finances, demande la discussion immédiate de son projet. Le duc de Padoue n'est pas en nombre, la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

**INFORMATIONS**

**Justice contemporaine.**

Il y a quinze jours, M. Grampon, homme d'un rare talent d'orateur et d'écrivain, qui depuis vingt-neuf ans a rendu de grands services au département des affaires étrangères, était nommé conseiller général, chargé d'affaires, au poste de Bogota.

A cette nouvelle, on fait remarquer que M. Grampon a servi l'ordre moral. Vite, le ministre rappelle l'ordre et le bon sens, un coup de plume la carrière de l'éminent diplomate. En bonne foi, voudrait-on que les gens qui, depuis vingt-neuf ans, servent la France avec pureté de cœur et avec simplicité et s. glorieusement rétabli après les désastres de 1815. Ce passage, nous le tenons à la fois, à la fois, à la fois, à la fois.

L'orateur a rappelé les éléments de l'excellent projet sur l'enseignement primaire déposé en 1872 par notre ami M. Ernoul, président des facultés de la gauche droit d'alors ont empêché l'adoption. Il a établi le contraste de ce projet avec celui que M. Paul Bert préconise avec la complicité du ministère de l'instruction publique.

Le premier est, en effet, la réglementation libre et chrétienne de l'enseignement primaire, le second est l'organisation de l'école laïque dans la rue Neuve.

Les personnes qui pourraient fournir des indications sur la direction prise par Jules Delfosse sont priées de se présenter au commissariat central.

La police de Roubaix a arrêté ce matin un sujet belge, Charles Verbeke, contre lequel une demande d'extradition avait été faite.

Verbeke est poursuivi en Belgique sous l'inculpation de banqueroute frauduleuse.

On nous informe qu'un accident s'est produit hier, dans une villa des environs de Roubaix. Un ouvrier peintre, Henri Gindervalle, a fait une chute dans laquelle il s'est brisé plusieurs côtes. Il a été admis d'urgence à l'hôpital.

Une plainte a été déposée hier par une marchande de bonbons de la rue de l'Épée, Mme Clara Pierre. Cette femme a déclaré avoir été victime d'un vol de bijoux dont elle n'a pu indiquer les auteurs.

M. X. propriétaire à Tourcoing, a gagné le lot de 25,000 fr. au tirage du Crédit Foncier 1874, avec le numéro 34,981.

Le nommé Louis Porlier âgé de 49 ans, cocher domestique, quai de la Bassede 35, à Lille, a été trouvé pendu jeudi matin dans le domicile de son patron. On attribue ce suicide à des chagrins de famille.

La femme Colot âgée de 28 ans et le sieur François Mallet 35 ans, ont été arrêtés hier à Lille, sous inculpation d'excitation de mineur à la débauche.

La Société de géographie (section de Lille) tiendra sa séance de constitution lundi prochain, 14 juin, à huit heures du soir, dans la salle des adjudications, à l'Hôtel-de-Ville.

**LE CAS DE MONSIEUR X**

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

X est un estimable tailleur d'habits.

A ses moments perdus il préside aux pompes des enterrements civils, ces temps d'aventure l'occasion se présente. Ces jours derniers, cette joie lui fut réservée d'en pouvoir enfin organiser un, dans la ville qu'il habite, au Monomotapu. Quelle aubaine ! C'était son premier début, son premier client — pour ce genre d'opération.

Chaque est libre après tout de pratiquer le mode d'inhumation qu'il préfère.

On arrive au cimetière, notre personnage « hégaie » une harangue à l'assistance recueillie de et de là. C'est un flux de paroles qui coule semblable à l'eau du fleuve dont le dit tailleur porte le nom.

Bien rugi l'illustre Enthousiasme indescriptible sur toute la ligne ! Chaleureuses félicitations que le discours accepte avec un aplomb phénoménal.

On l'a dit déjà : Parler est mieux encore, c'est préférable, imprimer est insuffisant. Ce triomphe local est insuffisant. On nous aux journaux du chef-lieu. On y fait insérer son « speech » au bas duquel, en toutes lettres, s'étale effrontément un nom déjà illustré par un des héros de Molère.

Voilà notre homme imprimé tout vif. O bonheur !

Hélas ! Monsieur X, que diable allez-vous faire dans cette galère ?

Vous avez perdu là une bien belle occasion de vous taire.

Grâce à votre imprudent démarche, aujourd'hui le pot aux roses est découvert.

Cette superbe harangue, dont vous revendiquez l'honneur, d'un coup de vos ciseaux habiles, vous l'avez, sans vergogne, décapotée tout simplement dans le discours d'un autre orateur, discours prononcé le 30 octobre 1878, et imprimé chez Villette, 37, rue Daubenton, à Roubaix.

Est-ce que, par hasard, vous faites la prose d'autrui, sans le savoir, M. X ?

Et voilà comment la ville de XXX, parmi ses habitants se désolé de compter au lieu d'un nouveau *démônstré*, un grotesque plagiaire.

En route pour la frontière belge :

Albert-Joseph Duvivier, 24 ans, marchand draps, et Jean-Pierre Blanc, 20 ans, tailleur, Luxembourg.

Extradits :

Deux hommes sortant des prisons du département du Nord ont été remis aux autorités belges pour différents délits.

L'un, David Tison, est âgé de 33 ans et exerce la profession de domestique. Il est poursuivi par le parquet de Charleroi pour escroquerie. Il a séjourné un certain temps à l'abbaye de Loos.

L'autre, Auguste Claerboudt est âgé de 31 ans, il est chauffeur. Il sort de détention

**LE CAS DE MONSIEUR X**

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

X est un estimable tailleur d'habits.

A ses moments perdus il préside aux pompes des enterrements civils, ces temps d'aventure l'occasion se présente. Ces jours derniers, cette joie lui fut réservée d'en pouvoir enfin organiser un, dans la ville qu'il habite, au Monomotapu. Quelle aubaine ! C'était son premier début, son premier client — pour ce genre d'opération.

Chaque est libre après tout de pratiquer le mode d'inhumation qu'il préfère.

On arrive au cimetière, notre personnage « hégaie » une harangue à l'assistance recueillie de et de là. C'est un flux de paroles qui coule semblable à l'eau du fleuve dont le dit tailleur porte le nom.

Bien rugi l'illustre Enthousiasme indescriptible sur toute la ligne ! Chaleureuses félicitations que le discours accepte avec un aplomb phénoménal.

On l'a dit déjà : Parler est mieux encore, c'est préférable, imprimer est insuffisant. Ce triomphe local est insuffisant. On nous aux journaux du chef-lieu. On y fait insérer son « speech » au bas duquel, en toutes lettres, s'étale effrontément un nom déjà illustré par un des héros de Molère.

Voilà notre homme imprimé tout vif. O bonheur !

Hélas ! Monsieur X, que diable allez-vous faire dans cette galère ?

Vous avez perdu là une bien belle occasion de vous taire.

Grâce à votre imprudent démarche, aujourd'hui le pot aux roses est découvert.

Cette superbe harangue, dont vous revendiquez l'honneur, d'un coup de vos ciseaux habiles, vous l'avez, sans vergogne, décapotée tout simplement dans le discours d'un autre orateur, discours prononcé le 30 octobre 1878, et imprimé chez Villette, 37, rue Daubenton, à Roubaix.

Est-ce que, par hasard, vous faites la prose d'autrui, sans le savoir, M. X ?

Et voilà comment la ville de XXX, parmi ses habitants se désolé de compter au lieu d'un nouveau *démônstré*, un grotesque plagiaire.

En route pour la frontière belge :

Albert-Joseph Duvivier, 24 ans, marchand draps, et Jean-Pierre Blanc, 20 ans, tailleur, Luxembourg.

Extradits :

Deux hommes sortant des prisons du département du Nord ont été remis aux autorités belges pour différents délits.

L'un, David Tison, est âgé de 33 ans et exerce la profession de domestique. Il est poursuivi par le parquet de Charleroi pour escroquerie. Il a séjourné un certain temps à l'abbaye de Loos.

L'autre, Auguste Claerboudt est âgé de 31 ans, il est chauffeur. Il sort de détention

**LE CAS DE MONSIEUR X**

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

X est un estimable tailleur d'habits.

A ses moments perdus il préside aux pompes des enterrements civils, ces temps d'aventure l'occasion se présente. Ces jours derniers, cette joie lui fut réservée d'en pouvoir enfin organiser un, dans la ville qu'il habite, au Monomotapu. Quelle aubaine ! C'était son premier début, son premier client — pour ce genre d'opération.

Chaque est libre après tout de pratiquer le mode d'inhumation qu'il préfère.

On arrive au cimetière, notre personnage « hégaie » une harangue à l'assistance recueillie de et de là. C'est un flux de paroles qui coule semblable à l'eau du fleuve dont le dit tailleur porte le nom.

Bien rugi l'illustre Enthousiasme indescriptible sur toute la ligne ! Chaleureuses félicitations que le discours accepte avec un aplomb phénoménal.

On l'a dit déjà : Parler est mieux encore, c'est préférable, imprimer est insuffisant. Ce triomphe local est insuffisant. On nous aux journaux du chef-lieu. On y fait insérer son « speech » au bas duquel, en toutes lettres, s'étale effrontément un nom déjà illustré par un des héros de Molère.

Voilà notre homme imprimé tout vif. O bonheur !

Hélas ! Monsieur X, que diable allez-vous faire dans cette galère ?

Vous avez perdu là une bien belle occasion de vous taire.

Grâce à votre imprudent démarche, aujourd'hui le pot aux roses est découvert.

Cette superbe harangue, dont vous revendiquez l'honneur, d'un coup de vos ciseaux habiles, vous l'avez, sans vergogne, décapotée tout simplement dans le discours d'un autre orateur, discours prononcé le 30 octobre 1878, et imprimé chez Villette, 37, rue Daubenton, à Roubaix.

Est-ce que, par hasard, vous faites la prose d'autrui, sans le savoir, M. X ?

Et voilà comment la ville de XXX, parmi ses habitants se désolé de compter au lieu d'un nouveau *démônstré*, un grotesque plagiaire.

En route pour la frontière belge :

Albert-Joseph Duvivier, 24 ans, marchand draps, et Jean-Pierre Blanc, 20 ans, tailleur, Luxembourg.

Extradits :

Deux hommes sortant des prisons du département du Nord ont été remis aux autorités belges pour différents délits.

L'un, David Tison, est âgé de 33 ans et exerce la profession de domestique. Il est poursuivi par le parquet de Charleroi pour escroquerie. Il a séjourné un certain temps à l'abbaye de Loos.

L'autre, Auguste Claerboudt est âgé de 31 ans, il est chauffeur. Il sort de détention

**LE CAS DE MONSIEUR X**

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

X est un estimable tailleur d'habits.

A ses moments perdus il préside aux pompes des enterrements civils, ces temps d'aventure l'occasion se présente. Ces jours derniers, cette joie lui fut réservée d'en pouvoir enfin organiser un, dans la ville qu'il habite, au Monomotapu. Quelle aubaine ! C'était son premier début, son premier client — pour ce genre d'opération.

Chaque est libre après tout de pratiquer le mode d'inhumation qu'il préfère.

On arrive au cimetière, notre personnage « hégaie » une harangue à l'assistance recueillie de et de là. C'est un flux de paroles qui coule semblable à l'eau du fleuve dont le dit tailleur porte le nom.

Bien rugi l'illustre Enthousiasme indescriptible sur toute la ligne ! Chaleureuses félicitations que le discours accepte avec un aplomb phénoménal.

On l'a dit déjà : Parler est mieux encore, c'est préférable, imprimer est insuffisant. Ce triomphe local est insuffisant. On nous aux journaux du chef-lieu. On y fait insérer son « speech » au bas duquel, en toutes lettres, s'étale effrontément un nom déjà illustré par un des héros de Molère.

Voilà notre homme imprimé tout vif. O bonheur !

Hélas ! Monsieur X, que diable allez-vous faire dans cette galère ?

Vous avez perdu là une bien belle occasion de vous taire.

Grâce à votre imprudent démarche, aujourd'hui le pot aux roses est découvert.

Cette superbe harangue, dont vous revendiquez l'honneur, d'un coup de vos ciseaux habiles, vous l'avez, sans vergogne, décapotée tout simplement dans le discours d'un autre orateur, discours prononcé le 30 octobre 1878, et imprimé chez Villette, 37, rue Daubenton, à Roubaix.

Est-ce que, par hasard, vous faites la prose d'autrui, sans le savoir, M. X ?

Et voilà comment la ville de XXX, parmi ses habitants se désolé de compter au lieu d'un nouveau *démônstré*, un grotesque plagiaire.

En route pour la frontière belge :

Albert-Joseph Duvivier, 24 ans, marchand draps, et Jean-Pierre Blanc, 20 ans, tailleur, Luxembourg.

Extradits :

Deux hommes sortant des prisons du département du Nord ont été remis aux autorités belges pour différents délits.

L'un, David Tison, est âgé de 33 ans et exerce la profession de domestique. Il est poursuivi par le parquet de Charleroi pour escroquerie. Il a séjourné un certain temps à l'abbaye de Loos.

L'autre, Auguste Claerboudt est âgé de 31 ans, il est chauffeur. Il sort de détention

**LE CAS DE MONSIEUR X**

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

X est un estimable tailleur d'habits.

A ses moments perdus il préside aux pompes des enterrements civils, ces temps d'aventure l'occasion se présente. Ces jours derniers, cette joie lui fut réservée d'en pouvoir enfin organiser un, dans la ville qu'il habite, au Monomotapu. Quelle aubaine ! C'était son premier début, son premier client — pour ce genre d'opération.

Chaque est libre après tout de pratiquer le mode d'inhumation qu'il préfère.

On arrive au cimetière, notre personnage « hégaie » une harangue à l'assistance recueillie de et de là. C'est un flux de paroles qui coule semblable à l'eau du fleuve dont le dit tailleur porte le nom.

Bien rugi l'illustre Enthousiasme indescriptible sur toute la ligne ! Chaleureuses félicitations que le discours accepte avec un aplomb phénoménal.

On l'a dit déjà : Parler est mieux encore, c'est préférable, imprimer est insuffisant. Ce triomphe local est insuffisant. On nous aux journaux du chef-lieu. On y fait insérer son « speech » au bas duquel, en toutes lettres, s'étale effrontément un nom déjà illustré par un des héros de Molère.

Voilà notre homme imprimé tout vif. O bonheur !

Hélas ! Monsieur X, que diable allez-vous faire dans cette galère ?

Vous avez perdu là une bien belle occasion de vous taire.

Grâce à votre imprudent démarche, aujourd'hui le pot aux roses est découvert.

Cette superbe harangue, dont vous revendiquez l'honneur, d'un coup de vos ciseaux habiles, vous l'avez, sans vergogne, décapotée tout simplement dans le discours d'un autre orateur, discours prononcé le 30 octobre 1878, et imprimé chez Villette, 37, rue Daubenton, à Roubaix.

Est-ce que, par hasard, vous faites la prose d'autrui, sans le savoir, M. X ?

Et voilà comment la ville de XXX, parmi ses habitants se désolé de compter au lieu d'un nouveau *démônstré*, un grotesque plagiaire.

En route pour la frontière belge :

Albert-Joseph Duvivier, 24 ans, marchand draps, et Jean-Pierre Blanc, 20 ans, tailleur, Luxembourg.

Extradits :

Deux hommes sortant des prisons du département du Nord ont été remis aux autorités belges pour différents délits.

L'un, David Tison, est âgé de 33 ans et exerce la profession de domestique. Il est poursuivi par le parquet de Charleroi pour escroquerie. Il a séjourné un certain temps à l'abbaye de Loos.

L'autre, Auguste Claerboudt est âgé de 31 ans, il est chauffeur. Il sort de détention

**LE CAS DE MONSIEUR X**

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

X est un estimable tailleur d'habits.

A ses moments perdus il préside aux pompes des enterrements civils, ces temps d'aventure l'occasion se présente. Ces jours derniers, cette joie lui fut réservée d'en pouvoir enfin organiser un, dans la ville qu'il habite, au Monomotapu. Quelle aubaine ! C'était son premier début, son premier client — pour ce genre d'opération.

Chaque est libre après tout de pratiquer le mode d'inhumation qu'il préfère.

On arrive au cimetière, notre personnage « hégaie » une harangue à l'assistance recueillie de et de là. C'est un flux de paroles qui coule semblable à l'eau du fleuve dont le dit tailleur porte le nom.

Bien rugi l'illustre Enthousiasme indescriptible sur toute la ligne ! Chaleureuses félicitations que le discours accepte avec un aplomb phénoménal.

On l'a dit déjà : Parler est mieux encore, c'est préférable, imprimer est insuffisant. Ce triomphe local est insuffisant. On nous aux journaux du chef-lieu. On y fait insérer son « speech » au bas duquel, en toutes lettres, s'étale effrontément un nom déjà illustré par un des héros de Molère.

Voilà notre homme imprimé tout vif. O bonheur !

Hélas ! Monsieur X, que diable allez-vous faire dans cette galère ?

Vous avez perdu là une bien belle occasion de vous taire.

Grâce à votre imprudent démarche, aujourd'hui le pot aux roses est découvert.

Cette superbe harangue, dont vous revendiquez l'honneur, d'un coup de vos ciseaux habiles, vous l'avez, sans vergogne, décapotée tout simplement dans le discours d'un autre orateur, discours prononcé le 30 octobre 1878, et imprimé chez Villette, 37, rue Daubenton, à Roubaix.

Est-ce que, par hasard, vous faites la prose d'autrui, sans le savoir, M. X ?

Et voilà comment la ville de XXX, parmi ses habitants se désolé de compter au lieu d'un nouveau *démônstré*, un grotesque plagiaire.

En route pour la frontière belge :

Albert-Joseph Duvivier, 24 ans, marchand draps, et Jean-Pierre Blanc, 20 ans, tailleur, Luxembourg.

Extradits :

Deux hommes sortant des prisons du département du Nord ont été remis aux autorités belges pour différents délits.

L'un, David Tison, est âgé de 33 ans et exerce la profession de domestique. Il est poursuivi par le parquet de Charleroi pour escroquerie. Il a séjourné un certain temps à l'abbaye de Loos.

L'autre, Auguste Claerboudt est âgé de 31 ans, il est chauffeur. Il sort de détention

**LE CAS DE MONSIEUR X**

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

X est un estimable tailleur d'habits.

A ses moments perdus il préside aux pompes des enterrements civils, ces temps d'aventure l'occasion se présente. Ces jours derniers, cette joie lui fut réservée d'en pouvoir enfin organiser un, dans la ville qu'il habite, au Monomotapu. Quelle aubaine ! C'était son premier début, son premier client — pour ce genre d'opération.

Chaque est libre après tout de pratiquer le mode d'inhumation qu'il préfère.

On arrive au cimetière, notre personnage « hégaie » une harangue à l'assistance recueillie de et de là. C'est un flux de paroles qui coule semblable à l'eau du fleuve dont le dit tailleur porte le nom.

Bien rugi l'illustre Enthousiasme indescriptible sur toute la ligne ! Chaleureuses félicitations que le discours accepte avec un aplomb phénoménal.

On l'a dit déjà : Parler est mieux encore, c'est préférable, imprimer est insuffisant. Ce triomphe local est insuffisant. On nous aux journaux du chef-lieu. On y fait insérer son « speech » au bas duquel, en toutes lettres, s'étale effrontément un nom déjà illustré par un des héros de Molère.

Voilà notre homme imprimé tout vif. O bonheur !

Hélas ! Monsieur X, que diable allez-vous faire dans cette galère ?

Vous avez perdu là une bien belle occasion de vous taire.

Grâce à votre imprudent démarche, aujourd'hui le pot aux roses est découvert.

Cette superbe harangue, dont vous revendiquez l'honneur, d'un coup de vos ciseaux habiles, vous l'avez, sans vergogne, décapotée tout simplement dans le discours d'un autre orateur, discours prononcé le 30 octobre 1878, et imprimé chez Villette, 37, rue Daubenton, à Roubaix.

Est-ce que, par hasard, vous faites la prose d'autrui, sans le savoir, M. X ?

Et voilà comment la ville de XXX, parmi ses habitants se désolé de compter au lieu d'un nouveau *démônstré*, un grotesque plagiaire.

En route pour la frontière belge :

Albert-Joseph Duvivier, 24 ans, marchand draps, et Jean-Pierre Blanc, 20 ans, tailleur, Luxembourg.

Extradits :

Deux hommes sortant des prisons du département du Nord ont été remis aux autorités belges pour différents délits.

L'un, David Tison, est âgé de 33 ans et exerce la profession de domestique. Il est poursuivi par le parquet de Charleroi pour escroquerie. Il a séjourné un certain temps à l'abbaye de Loos.

L'autre, Auguste Claerboudt est âgé de 31 ans, il est chauffeur. Il sort de détention

**LE CAS DE MONSIEUR X**

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

X est un estimable tailleur d'habits.

A ses moments perdus il préside aux pompes des enterrements civils, ces temps d'aventure l'occasion se présente. Ces jours derniers, cette joie lui fut réservée d'en pouvoir enfin organiser un, dans la ville qu'il habite, au Monomotapu. Quelle aubaine ! C'était son premier début, son premier client — pour ce genre d'opération.

Chaque est libre après tout de pratiquer le mode d'inhumation qu'il préfère.

On arrive au cimetière, notre personnage « hégaie » une harangue à l'assistance recueillie de et de là. C'est un flux de paroles qui coule semblable à l'eau du fleuve dont le dit tailleur porte le nom.

Bien rugi l'illustre Enthousiasme indescriptible sur toute la ligne ! Chaleureuses félicitations que le discours accepte avec un aplomb phénoménal.

On l'a dit déjà : Parler est mieux encore, c'est préférable, imprimer est insuffisant. Ce triomphe local est insuffisant. On nous aux journaux du chef-lieu. On y fait insérer son « speech » au bas duquel, en toutes lettres, s'étale effrontément un nom déjà illustré par un des héros de Molère.

Voilà notre homme imprimé tout vif. O bonheur !

Hélas ! Monsieur X, que diable allez-vous faire dans cette galère ?

Vous avez perdu là une bien belle occasion de vous taire.

Grâce à votre imprudent démarche, aujourd'hui le pot aux roses est découvert.

Cette superbe harangue, dont vous revendiquez l'honneur, d'un coup de vos ciseaux habiles, vous l'avez, sans vergogne, décapotée tout simplement dans le discours d'un autre orateur, discours prononcé le 30 octobre 1878, et imprimé chez Villette, 37, rue Daubenton, à Roubaix.

Est-ce que, par hasard, vous faites la prose d'autrui, sans le savoir, M. X ?

Et voilà comment la ville de XXX, parmi ses habitants se désolé de compter au lieu d'un nouveau *démônstré*, un grotesque plagiaire.

En route pour la frontière belge :

Albert-Joseph Duvivier, 24 ans, marchand draps, et Jean-Pierre Blanc, 20 ans, tailleur, Luxembourg.

Extradits :

Deux hommes sortant des prisons du département du Nord ont été remis aux autorités belges pour différents délits.

L'un, David Tison, est âgé de 33 ans et exerce la profession de domestique. Il est poursuivi par le parquet de Charleroi pour escroquerie. Il a séjourné un certain temps à l'abbaye de Loos.

L'autre, Auguste Claerboudt est âgé de 31 ans, il est chauffeur. Il sort de détention

**LE CAS DE MONSIEUR X**

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

X est un estimable tailleur d'habits.

A ses moments perdus il préside aux pompes des enterrements civils, ces temps d'aventure l'occasion se présente. Ces jours derniers, cette joie lui fut réservée d'en pouvoir enfin organiser un, dans la ville qu'il habite, au Monomotapu. Quelle aubaine ! C'était son premier début, son premier client — pour ce genre d'opération.

Chaque est libre après tout de pratiquer le mode d'inhumation qu'il préfère.

On arrive au cimetière, notre personnage « hégaie » une harangue à l'assistance recueillie de et de là. C'est un flux de paroles qui coule semblable à l'eau du fleuve dont le dit tailleur porte le nom.

Bien rugi l'illustre Enthousiasme indescriptible sur toute la ligne ! Chaleureuses félicitations que le discours accepte avec un aplomb phénoménal.

On l'a dit déjà : Parler est mieux encore, c'est préférable, imprimer est insuffisant. Ce triomphe local est insuffisant. On nous aux journaux du chef-lieu. On y fait insérer son « speech » au bas duquel, en toutes lettres, s'étale effrontément un nom déjà illustré par un des héros de Molère.

Voilà notre homme imprimé tout vif. O bonheur !

Hélas ! Monsieur X, que diable allez-vous faire dans cette galère ?

Vous avez perdu là une bien belle occasion de vous taire.

Grâce à votre imprudent démarche, aujourd'hui le pot aux roses est découvert.

Cette superbe harangue, dont vous revendiquez l'honneur, d'un coup de vos ciseaux habiles, vous l'avez, sans vergogne, décapotée tout simplement dans le discours d'un autre orateur, discours prononcé le 30 octobre 1878, et imprimé chez Villette, 37, rue Daubenton, à Roubaix.

Est-ce que, par hasard, vous faites la prose d'autrui, sans le savoir, M. X ?

Et voilà comment la ville de XXX, parmi ses habitants se désolé de compter au lieu d'un nouveau *démônstré*, un grotesque plagiaire.

En route pour la frontière belge :

Albert-Joseph Duvivier, 24 ans, marchand draps, et Jean-Pierre Blanc, 20 ans, tailleur, Luxembourg.

Extradits :

Deux hommes sortant des prisons du département du Nord ont été remis aux autorités belges pour différents délits.

L'un, David Tison, est âgé de 33 ans et exerce la profession de domestique. Il est poursuivi par le parquet de Charleroi pour escroquerie. Il a séjourné un certain temps à l'abbaye de Loos.

L'autre, Auguste Claerboudt est âgé de 31 ans, il est chauffeur. Il sort de détention

**LE CAS DE MONSIEUR X**

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

X est un estimable tailleur d'habits.

A ses moments perdus il préside aux pompes des enterrements civils, ces temps d'aventure l'occasion se présente. Ces jours derniers, cette joie lui fut réservée d'en pouvoir enfin organiser un, dans la ville qu'il habite, au Monomotapu. Quelle aubaine ! C'était son premier début, son premier client — pour ce genre d'opération.

Chaque est libre après tout de pratiquer le mode d'inhumation qu'il préfère.

On arrive au cimetière, notre personnage « hégaie » une harangue à l'assistance recueillie de et de là. C'est un flux de paroles qui coule semblable à l'eau du fleuve dont le dit tailleur porte le nom.

Bien rugi l'illustre Enthousiasme indescriptible sur toute la ligne ! Chaleureuses félicitations que le discours accepte avec un aplomb phénoménal.

On l'a dit déjà : Parler est mieux encore, c'est préférable, imprimer est insuffisant. Ce triomphe local est insuffisant. On nous aux journaux du chef-lieu. On y fait insérer son « speech » au bas duquel, en toutes lettres, s'étale effrontément un nom déjà illustré par un des héros de Molère.

Voilà notre homme imprimé tout vif. O bonheur !

Hélas ! Monsieur X, que diable allez-vous faire dans cette galère ?

Vous avez perdu là une bien belle occasion de vous taire.

Grâce à votre imprudent démarche, aujourd'hui le pot aux roses est découvert.

Cette superbe harangue, dont vous revendiquez l'honneur, d'un coup de vos ciseaux habiles, vous l'avez, sans vergogne, décapotée tout simplement dans le discours d'un autre orateur, discours prononcé le 30 octobre 1878, et imprimé chez Villette, 37, rue Daubenton, à Roubaix.

Est-ce que, par hasard, vous faites la prose d'autrui, sans le savoir, M. X ?

Et voilà comment la ville de XXX, parmi ses habitants se désolé de compter au lieu d'un nouveau *démônstré*, un grotesque plagiaire.

En route pour la frontière belge :

Albert-Joseph Duvivier, 24 ans, marchand draps, et Jean-Pierre Blanc, 20 ans, tailleur, Luxembourg.

Extradits :

Deux hommes sortant des prisons du département du Nord ont été remis aux autorités belges pour différents délits.

L'un, David Tison, est âgé de 33 ans et exerce la profession de domestique. Il est poursuivi par le parquet de Charleroi pour escroquerie. Il a séjourné un certain temps à l'abbaye de Loos.

L'autre, Auguste Claerboudt est âgé de 31 ans, il est chauffeur. Il sort de détention

**LE CAS DE MONSIEUR X**

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

X est un estimable tailleur d'habits.

A ses moments perdus il préside aux pompes des enterrements civils, ces temps d'aventure l'occasion se présente. Ces jours derniers, cette joie lui fut réservée d'en pouvoir enfin organiser un, dans la ville qu'il habite, au Monomotapu. Quelle aubaine ! C'était son premier début, son premier client — pour ce genre d'opération.

Chaque est libre après tout de pratiquer le mode d'inhumation qu'il préfère.

On arrive au cimetière, notre personnage « hégaie » une harangue à l'assistance recueillie de et de là. C'est un flux de paroles qui coule semblable à l'eau du fleuve dont le dit tailleur porte le nom.

Bien rugi l'illustre Enthousiasme indescriptible sur toute la ligne ! Chaleureuses félicitations que le discours accepte avec un aplomb phénoménal.

On l'a dit déjà : Parler est mieux encore, c'est préférable, imprimer est insuffisant. Ce triomphe local est insuffisant. On nous aux journaux du chef-lieu. On y fait insérer son « speech » au bas duquel, en toutes lettres, s'étale effrontément un nom déjà illustré par un des héros de Molère.

Voilà notre homme imprimé tout vif. O bonheur !

Hélas ! Monsieur X, que diable allez-vous faire dans cette galère ?

Vous avez perdu là une bien belle occasion de vous taire.

Grâce à votre imprudent démarche, aujourd'hui le pot aux roses est découvert.

Cette superbe harangue, dont vous revendiquez l'honneur, d'un coup de vos ciseaux habiles, vous l'avez, sans vergogne, décapotée tout simplement dans le discours d'un autre orateur, discours prononcé le 30 octobre 1878, et imprimé chez Villette, 37, rue Daubenton, à Roubaix.

Est-ce que, par hasard, vous faites la prose d'autrui, sans le savoir, M. X ?

Et voilà comment la ville de XXX, parmi ses habitants se désolé de compter au lieu d'un nouveau *démônstré*, un grotesque plagiaire.

En route pour la frontière belge :

Albert-Joseph Duvivier, 24 ans, marchand draps, et Jean-Pierre Blanc, 20 ans, tailleur, Luxembourg.

Extradits :

Deux hommes sortant des prisons du département du Nord ont été remis aux autorités belges pour différents délits.

L'un, David Tison, est âgé de 33 ans et exerce la profession de domestique. Il est poursuivi par le parquet de Charleroi pour escroquerie. Il a séjourné un certain temps à l'abbaye de Loos.

L'autre, Auguste Claerboudt est âgé de 31 ans, il est chauffeur. Il sort de détention

**LE CAS DE MONSIEUR X**

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

X est un estimable tailleur d'habits.

A ses moments perdus il préside aux pompes des enterrements civils, ces temps d'aventure l'occasion se présente. Ces jours derniers, cette joie lui fut réservée d'en pouvoir enfin organiser un, dans la ville qu'il habite, au Monomotapu. Quelle aubaine ! C'était son premier début, son premier client — pour ce genre d'opération.

Chaque est libre après tout de pratiquer le mode d'inhumation qu'il préfère.

On arrive au cimetière, notre personnage « hégaie » une harangue à l'assistance recueillie de et de là. C'est un flux de paroles qui coule semblable à l'eau du fleuve dont le dit tailleur porte le nom.

Bien rugi l'illustre Enthousiasme indescriptible sur toute la ligne ! Chaleureuses félicitations que le discours accepte avec un aplomb phénoménal.

On l'a dit déjà : Parler est mieux encore, c'est préférable, imprimer est insuffisant. Ce triomphe local est insuffisant. On nous aux journaux du chef-lieu. On y fait insérer son « speech » au bas duquel, en toutes lettres, s'étale effrontément un nom déjà illustré par un des héros de Molère.

Voilà notre homme imprimé tout vif. O bonheur !

Hélas ! Monsieur X, que diable allez-vous faire dans cette galère ?

Vous avez perdu là une bien belle occasion de vous taire.

Grâce à votre imprudent démarche, aujourd'hui le pot aux roses est découvert.

Cette superbe harangue, dont vous revendiquez l'honneur, d'un coup de vos ciseaux habiles, vous l'avez, sans vergogne, décapotée tout simplement dans le discours d'un autre orateur, discours prononcé le 30 octobre 1878, et imprimé chez Villette, 37, rue Daubenton, à Roubaix.

Est-ce que, par hasard, vous faites la prose d'autrui, sans le savoir, M. X ?

Et voilà comment la ville de XXX, parmi ses habitants se désolé de compter au lieu d'un nouveau *démônstré*, un grotesque plagiaire.

En route pour la frontière belge :

Albert-Joseph Duvivier, 24 ans, marchand draps, et Jean-Pierre Blanc, 20 ans, tailleur, Luxembourg.

Extradits :

Deux hommes sortant des prisons du département du Nord ont été remis aux autorités belges pour différents délits.

L'un, David Tison, est âgé de 33 ans et exerce la profession de domestique. Il est poursuivi par le parquet de Charleroi pour escroquerie. Il a séjourné un certain temps à l'abbaye de Loos.

L'autre, Auguste Claerboudt est